



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 11 janvier 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – **salle du conseil**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine et JEANVOI Nicole ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, SAVARY Yannick, LIGAUD Guy, BOISSEAU William, COLLIN Alexis et Monsieur ERTEL Sébastien.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur ANTIGNY Frédéric (pouvoir à Monsieur VAILLANT Frédéric),
Monsieur MERLET Pascal (pouvoir à Madame BARRANGER Nathalie),
Madame KLIMCZAK Maggy (pouvoir à Monsieur ERTEL Sébastien).

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Monsieur COLLIN Alexis est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022
2. Rapports des commissions *et délibérations* :
 - Point sur les Restes A Réaliser de l'exercice 2022
 - *Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*
 - *Création de circulations douces / Demandes de subventions C.R.S.T. / C.R.T.E., D.E.T.R. et F.D.S.R. « appel à projet » et « fonds socle » 2023*
 - *D.E.C.I. « Saudinet » / Demande de subvention D.E.T.R. 2023*
 - *Evolution des contrats de services (fixes, mobiles, internet, standard téléphonique et maintenance) / Choix d'un nouveau prestataire*
 - *Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)*
 - *Approbation de la convention C.C.L.S.T. pour l'exercice 2023 / entretien des espaces verts aux abords des postes de relèvement et stations d'épurations*
 - *Adhésion de principe au service d'intérim territorial du C.D.G. 37*
3. Questions diverses
 - *Préparation du Budget Primitif 2023*
 - *Désignation d'un référent « violences faites aux femmes »*
 - *Astreintes des élus / Permanences des élus sur RDV*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

En l'absence de Monsieur ANTIGNY, Monsieur le Maire indique que :

- La rentrée après les fêtes de fin d'année s'est bien passée.
- Aucune absence à ce jour liée au COVID-19.
- Juste des petits soucis de discipline pour certains élèves mais rien de grave.

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- Réhabilitation des panneaux des hameaux : elle adresse ses remerciements pour cette réhabilitation de la part de plusieurs riverains concernés.

- Colis de Noël : Madame SIARD remercie tous les participants à cette opération qui s'est très bien déroulée et dont les bénéficiaires étaient encore une fois satisfaits.

- Club du Temps Libre : il convient de revoir prochainement comment relancer l'activité de cette association au printemps prochain (rendez-vous sera pris auprès de l'association « PUZZLE » et de Madame MEUNIER pour faire de nouveau un point sur le sujet).

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- ASSOCIATIONS : le formulaire de demande de subvention au titre de l'exercice 2023 a été adressé à l'ensemble des associations pour un retour d'ici le vendredi 03 février prochain.

- BULLETIN ANNUEL : Madame CHOLIERE tient à remercier l'ensemble des élus et du personnel qui ont participé à la distribution.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle notamment que les vœux à la population se dérouleront le jeudi 19 janvier 2023 à 19h à la Tuilerie et qu'il compte sur la présence du plus grand nombre à cette première cérémonie du mandat.

- NACEL : le dernier spectacle de l'année n'a guère conquis le public avec la présence d'une vingtaine de personnes. Madame CHOLIERE regrette le peu de disponibilité des élus à l'occasion de ce spectacle, notamment pour la mise en place et le rangement du site.

- Le Président de NACEL a fait part de la démission de Florine et de son souhait de recruter la personne qui avait assuré son intérim lors de son congé de maternité. Cependant, cette personne ne pourra pas être embauchée à minima avant le mois de mars.

Le prochain spectacle se déroulera le samedi 11 mars 2023. Il s'agit de l'artiste Nicolas JULES qui a son public sur le territoire. La billetterie sera sûrement plus conséquente ainsi que l'organisation.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de répondre présents lors de l'organisation de ces manifestations culturelles.

- SHOT : Madame FRIOT a confirmé sa présence aux vœux et surtout son intention de remettre les prix « concours des maisons fleuries » à l'occasion de cette cérémonie. Or, il avait été acté que cet événement ferait l'objet d'une célébration spécifique.

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose que :

- Peu de choses ont évolué durant la période de fin d'année.
- ECONOMIES D'ENERGIES : les données du logiciel « KABANDA » mis à disposition par le SIEIL 37 ont permis d'extraire les données relatives à l'ensemble des consommations d'énergie de la collectivité.
La commission doit se réunir prochainement afin d'étudier ces dernières et d'établir un état des lieux permettant de développer des axes d'amélioration ultérieurs.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- EGLISE : le maître d'œuvre, le cabinet MOREAU-BOKTOR, a transmis dernièrement une variante de son diagnostic initial afin d'assurer une meilleure répartition des coûts sur l'ensemble des tranches de travaux préétablies. Toutefois, il conviendra de revoir ce dossier avec le maître d'œuvre car cette nouvelle proposition financière ne correspond pas aux attentes de la municipalité.
La première tranche est estimée entre 150 et 200 000.00 € sans aucune subvention.
Cette réhabilitation ne pourra être qu'autofinancée (emprunt) et bénéficier de l'appui de la Fondation du Patrimoine (appel aux dons, souscriptions publiques ...).
A ce titre, une entrevue est prévue au mois de janvier avec un représentant de cet organisme afin d'étudier ces possibilités.
- MAISON MEDICALE : suite au report des travaux qui devaient être réalisés initialement sur l'exercice précédent, l'entreprise « B.M.R. » ne répond pas aux différents appels téléphoniques et courriels qui lui ont été adressés dernièrement afin de connaître son planning d'intervention.
En effet, la collectivité souhaite que cette opération soit finalisée cette année compte tenu qu'il reste 7 mois de travaux à l'entreprise retenue.
- VOIRIE : Pour ce qui est des travaux complémentaires d'entretien de la voirie, les devis ont été réceptionnés. En revanche, ceux relatifs au groupement de commandes via de la C.C.L.S.T. doivent nous parvenir prochainement.

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- ADRESSAGE : les relevés sur le terrain vont se poursuivre et une réunion sera fixée prochainement afin d'établir le calendrier de saisine sur la Base d'Adresses Locales.
- CHEMIN DE RANDONNEE : un projet de création d'un nouveau chemin de randonnée pédestre entre AZAY-SUR-INDRE et la commune a enfin obtenu l'aval des services du Conseil Départemental.
Une entrevue doit avoir lieu au mois de janvier avec les représentants de RANDO A.P.E.C. CHAMBOURG 37 pour établir la fiche correspondante d'ici le printemps prochain.
- D.E.C.I. « Saudinet » : l'acquisition du terrain, les frais de bornage et de notaires, ainsi que les travaux d'installation de la bache incendie, de voirie et les coûts de remplissage de cette dernière sont estimés à 25 000.00 € H.T. éligibles à la D.E.T.R. à hauteur de 50%.
- P.C.S. : les travaux de mise à jour de ce dernier sont toujours en cours et devront être finalisés avant le début de l'été (transmission auprès des services de la Préfecture).

- PETITION (lieu-dit « L'Etang ») : une rencontre aura lieu vendredi prochain à 10h30 en mairie avec le Maire de CHANCEAUX-PRES-LOCHES à ce sujet.

Ces aménagements sont estimés entre 15 et 20 000.00 € et sont éligibles à la subvention des amendes de police dont la demande doit être déposée avant le 03 mars prochain auprès des services du Conseil Départemental.

- P.L.U. : Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur validé, il appartient désormais aux membres de l'assemblée délibérante de valider la procédure en cours par une délibération.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle les objectifs visés par cette modification n°2, à savoir :

- Dans la zone 1AU du Grand Hélas, procéder à une réduction de la marge de recul inconstructible par rapport à la RD17 de 20 à 10 mètres, étendre l'emplacement réservé n°10 pour l'aménagement de cette marge de recul de 10 mètres et modifier l'orientation d'aménagement applicable sur ce secteur en conséquence,
- Reclasser dans la zone urbaine les secteurs désormais urbanisés de la Gare et de St-Sulpice, classés en zone 1AU (zone à urbaniser) dans le PLU actuel,
- Actualiser l'information relative aux zones de nuisances sonores applicables de part et d'autre de la RD943 conformément à l'arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2016,
- Reporter sur les plans de zonage la zone soumise au risque d'inondation conformément au PPRI de l'Indre à titre d'information,
- Supprimer certains emplacements réservés pour lesquels les projets envisagés lors de l'élaboration du PLU ont été réalisés,
- Procéder à un « toilettage » du règlement écrit pour tenir compte de l'évolution de la législation sur l'urbanisme et adapter les dispositions réglementaires aux besoins actuels du territoire.

et soumet la modification n°2 du P.L.U. à l'approbation du Conseil Municipal.

- *Délibération : Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)*

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider la modification n°2 du P.L.U. (n° 2023-01-D01).

- RD 943 : un rendez-vous a eu lieu hier en mairie avec les représentants du Conseil Départemental afin d'envisager une meilleure sécurisation de la rue Garde LANDRY et du giratoire. L'objectif recherché est de renvoyer la circulation routière en direction du giratoire et de supprimer toutes sorties directes sur la R.D. 943 pour renforcer la sécurité des usagers.

- SALLE POLYVALENTE : les services de l'ADAC ont présenté les possibilités d'aménagement d'un tel complexe :

- Un véritable complexe sportif avec aménagements des extérieurs : coût estimé 2 500 000.00 €,
- L'option gymnase : coût estimé 2 000 000.00 €,
- Une halle sportive : coût estimé entre 900 000.00 € et 1 000 000.00 €,
- Une variante de cette dernière : coût estimé à 1 000 000.00 € avec une possibilité de financement pour la partie photovoltaïque et vente d'énergie qui réduirait le coût entre 700 et 800 000.00 €.

L'assemblée délibérante aura à se prononcer ultérieurement sur les suites à réserver à cet éventuel projet. Notamment le recrutement d'un architecte afin qu'il réalise un avant-projet sommaire dont le coût est évalué entre 20 à 25 000.00 € alors que le financement de cette opération sera complexe.

- TUILERIE : la commission doit se réunir afin d'étudier les possibles subventions (économies d'énergie) auxquels pourrait prétendre la collectivité et ainsi définir le planning prévisionnel des travaux. Néanmoins, Monsieur le Maire précise que cette opération ne pourra se faire qu'en 2024 compte tenu qu'il convient de suspendre les locations de salles au public et l'occupation du site par les associations.

G- Commission « Finances »

- RESTES A REALISER 2022 : Monsieur le Maire indique que plusieurs éléments chiffrés ont été remis à chaque membre de l'assemblée délibérante en début de séance. Ces éléments, présentés par Monsieur le Maire, concernent le bilan de la section d'investissement (dépenses et recettes) pour l'exercice 2022. Ils permettent d'établir les Restes A Réaliser de l'exercice antérieur qui vont être transmis au Service de Gestion Comptable de LOCHES pour intégration au Budget Prévisionnel 2023.

OPERATIONS		COMPTES	DEPENSES	COMPTES		RECETTES
PLU		202	2528.06 €			
136	Ponts Romains	2128	14 400.00 €	1323	FDSR	27 625.00 €
				1347	Etat	11 063.76 €
138	Maison Médicale	2132	85 693,14 €	1341	Etat	19 615.97 €
143	Eglise	2131	11 830.40 €			
TOTAL GLOBAL			114 451.60 €			58 304.73 €

Pour ce qui est du Plan Local d'Urbanisme, il reste des factures à régler auprès du cabinet URBICUBE pour la modification n° 2 en cours d'approbation définitive.

En outre, un rendez-vous sera programmé prochainement avec l'A.D.A.C. afin d'étudier la question de la révision complète de ce dernier d'ici la fin du mandat.

- *Délibération : Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*

Monsieur le Maire présente cette disposition soumise à décision de l'assemblée délibérante.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette disposition (n° 2023-01-D02).

En complément, Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel remis à chacun en début de séance comprenant les possibles opérations d'investissements pour l'exercice 2023.

Ce dernier retrace les premières réflexions quant à l'articulation du prochain budget prévisionnel.

Il convient à chaque commission d'étudier d'ores et déjà les besoins à venir.

- *Délibération : Création de circulations douces / Demandes de subventions C.R.S.T. / C.R.T.E., D.E.T.R. et F.D.S.R. « appel à projet » et « fonds socle » 2023*

Monsieur le Maire signale que la demande de subvention F.D.S.R. a été déposée en date du 04 janvier 2023 et sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour entériner cette dernière (pièce à transmettre avant le 1^{er} mars 2023) ; et la demande de subvention D.E.T.R. doit être déposée pour le 20 janvier 2023 (dernier délai) et sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour entériner cette dernière (pièce à joindre impérativement lors du dépôt).

Une délibération est prise à l'unanimité pour ratifier ces demandes de subventions (n° 2023-01-D03).

- *Délibération : D.E.C.I. « Saudinet » / Demande de subvention D.E.T.R. 2023*

Monsieur le Maire signale que la demande de subvention doit être déposée pour le 20 janvier 2023 (dernier délai) et sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour entériner cette dernière (pièce à joindre impérativement lors du dépôt).

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette demande de subvention (n° 2023-01-D04).

- *Délibération : Evolution des contrats de services (fixes, mobiles, internet, standard téléphonique et maintenance) / Choix d'un nouveau prestataire*

Monsieur le Maire fait un état des lieux et un point sur les divers soucis rencontrés avec la société ORANGE. Il présente les offres commerciales, les retours d'expériences collectées auprès des communes de la C.C.L.S.T. et les économies substantielles qui en découleraient.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2023-01-D05).

- *Délibération : Approbation de la convention C.C.L.S.T. pour l'exercice 2023 / entretien des espaces verts aux abords des postes de relèvement et stations d'épurations*

Monsieur le Maire rappelle le transfert des compétences « eau et assainissement » auprès de la C.C.L.S.T. et le fait que nos services techniques assurent depuis l'entretien des espaces verts aux abords des sites concernés. Il présente le projet de convention transmis par leurs services (maintien de l'entretien par nos agents techniques contre une compensation financière annuelle) et soumet cette dernière à l'approbation du Conseil Municipal.
Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette dernière (n° 2023-01-D06).

- *Délibération : Adhésion de principe au service d'intérim territorial du C.D.G. 37*

Monsieur le Maire expose le projet de convention transmis par les services du C.D.G. 37 et soumet celui-ci à l'approbation du Conseil Municipal.
Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette convention (n° 2023-01-D07).

3. Questions diverses

Préparation du Budget Primitif 2023

Ce point a été abordé précédemment en commission « Finances ».

Désignation d'un référent « violences faites aux femmes »

Monsieur le Maire expose la démarche conjointe de l'A.M.R.F. 37 et de la C.C.L.S.T. (protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes) afin de développer un maillage territorial de référents désignés dans chaque commune.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux afin d'obtenir leur avis sur le sujet et de savoir si l'un d'eux désire participer à ce dispositif.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis positif sur cette question.

Mesdames Sandrine CASTILLE et Nicole JEANVOI souhaitent être nommées à ce titre.

En conséquence, leurs désignations sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Astreintes des élus / Permanences des élus sur RDV

Suite à la pandémie de COVID-19, l'ouverture des services administratifs de mairie à la population avait été suspendue jusqu'à nouvel ordre le samedi matin de 9h à 12h.

Néanmoins, Monsieur le Maire suggère d'acter définitivement celle-ci compte tenu de la fréquentation sur ce créneau. Le Conseil Municipal entérine cette décision à l'unanimité.

En outre, les permanences des élus (Maire et Adjointes) sur RDV avaient aussi été suspendues à cette même période.

Monsieur le Maire propose de reprendre celles-ci dès le mois prochain le samedi matin entre 10h et 12h uniquement sur RDV et selon un calendrier établi préalablement.

Cette décision est actée à l'unanimité des personnes concernées présentes.

En revanche, pour ce qui est de la mise en place d'une astreinte des élus le week-end, les besoins engendrés et les conditions de mises en place font que cette disposition sera discutée ultérieurement en cas de véritable nécessité.

Vacance du logement de type 3 (groupe scolaire)

Le logement est vacant depuis le 31 décembre dernier.

Il convient de rechercher des nouveaux locataires.

Chats errants

Madame SCEATS Fabienne fait part de la présence d'un nombre important de chats et des nuisances qui en découlent au niveau de la rue Georges Courteline.

Monsieur le Maire rappelle la législation en vigueur à ce sujet et indique qu'il ne dispose pas actuellement de solution pour contenir ou résorber ce problème.

Transport scolaire – circuit n° SE1 26 (rue Chopin – ex T.E.R.)

Madame CHOLIERE Christine remonte un souci quant au circuit précité, notamment lié à l'absence d'un nombre de places suffisantes pour les élèves qui rentrent le soir du collège pour descendre à l'arrêt de bus rue Chopin.

Monsieur le Maire indique qu'il se renseignera auprès de son homologue d'AZAY-SUR-INDRE pour savoir s'il rencontre les mêmes problèmes et adressera un courriel à l'attention des autorités gestionnaires et du transporteur en charge de cette ligne.

Café numérique de l'association « PUZZLE »

Monsieur le Maire fait part du courriel reçu en date du 10 janvier et informe les conseillers municipaux de la réunion sur le sujet qui se déroulera le jeudi 23 janvier prochain à 18h00 dans les locaux de PUZZLE.

Il sollicite à ce titre la présence d'un élu à cette rencontre.

Madame SCEATS Fabienne accepte d'y participer.

Un mail sera adressé à PUZZLE pour confirmer sa présence.

La séance est clôturée à 22h05

Date du prochain conseil municipal : lundi 27 février 2023 à 20 h 00

PROCES VERBAL DU MERCREDI 11 JANVIER 2023

SIGNATURES

Le Maire,



VAILLANT Frédéric

Le secrétaire de séance



COLLIN Alexis

